

**PROCÈS-VERBAL
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil d'administration**

**Procès-verbal de la séance
régulière du conseil d'administration
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 17 février 2021 à 19 h 30,
par visioconférence**

SONT PRÉSENTS

M ^{me} Francine Dion	Présidente
M ^{me} Mélanie Cantin	Secrétaire
M. Jean Thibault	Trésorier
M ^{me} Cécile Amelia Coulombe	Administratrice
M. Patrick Délerin	Administrateur
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Stéphane Martin	Administrateur
M. Sylvain Légaré	Conseiller municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme
M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien

2 citoyens sont présents à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

Vous êtes conviés à la deuxième séance régulière de l'année 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 17 février 2021, à 19 h 30, par visioconférence.

- | | |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 31 |
| 3. Demande d'opinion sur le projet de révision du Règlement modifiant le règlement sur l'arrondissement de la Haute Saint-Charles sur l'urbanisme dans Val-Bélair : Projet omnibus de modifications réglementaires (R.C.A.6V.Q. 291) | 19 h 35 |
| 4. Période d'information du conseiller municipal | 20 h 00 |
| 5. Information sur le nouveau service « Flexibus » | 20 h 20 |
| 6. Questions et commentaires du public | 20 h 40 |
| 7. Vision de la mobilité active | 20 h 55 |
| 8. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 janvier 2021 | 21 h 10 |
| 9. Information, correspondance et trésorerie | 21 h 15 |
| 10. Varia | 21 h 20 |
| 11. Levée de l'assemblée | 21 h 30 |

Francine Dion
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :
Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418-641-6411, poste 3249, jean-sebastien.mathon@ville.quebec.qc.ca

21-02-01 Ouverture de l'assemblée

À 19 h 30, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

21-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Maxime Falardeau, appuyé par M^{me} Cécile Amélia Coulombe, d'adopter l'ordre du jour après l'ajout suivant au point 6.1 « Demande d'appui au projet de construction du centre L'Amarrage ». *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

21-02-03 Demande d'opinion sur le projet de révision du Règlement modifiant le règlement sur l'arrondissement de la Haute Saint-Charles sur l'urbanisme dans Val-Bélair : projet omnibus de modifications réglementaires (R.C.A.6V.Q. 291)

Résolution CQVB-21-CA-05

Il est proposé par M. Maxime Falardeau, appuyé par M. Jean Thibault, de recommander au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le Règlement modifiant le règlement sur l'arrondissement de la Haute Saint-Charles sur l'urbanisme dans Val-Bélair (R.C.A.6V.Q.291) tel que révisé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le rapport de consultation est disponible en annexe.

21-02-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Sylvain Légaré mentionne que de nombreux dossiers sont en évolution dans le secteur de Val-Bélair. Parmi ceux-ci, on retrouve l'aménagement du Mont Bélair, pour lequel le plan directeur sera révisé prochainement, incluant l'acquisition de terrains. Un suivi de ce projet sera fait ultérieurement.

M. Jean Thibault demande si des réflexions ont déjà eu lieu pour que le service de transport en commun puisse se rendre jusqu'à la Base de plein air. M. Légaré l'informe que cette possibilité sera peut-être étudiée lors d'une phase subséquente de développement. Également, M. Thibault se questionne sur les aménagements possibles sur la rue de l'Innovation, près des lignes d'Hydro-Québec. M. Légaré mentionne que plusieurs projets ont été envisagés, mais qu'ils ont malheureusement tous été refusés.

21-02-05 Information sur le nouveau service « Flexibus »

M. Sylvain Légaré est fier de présenter le nouveau service de transport « Flexibus », qui vient compléter l'amélioration de l'offre de services de transport en commun dans le secteur, après la bonification des parcours et l'ajout d'un parc-o-bus. Il explique que le « Flexibus » débutera dès la fin de l'été et qu'il permettra aux usagers de se déplacer à l'intérieur d'une même zone. Il ainsi sera possible de faire une demande de transport à partir de l'application mobile et de choisir les points de départ et d'arrivée, et ce, au même prix que pour l'achat d'un billet d'autobus. Selon lui, ce service sera très apprécié des utilisateurs.

21-02-06 Questions et commentaires du public

21-02-06.1 Demande d'appui au projet de construction du centre L'Amarrage

M^{me} Karine Bérubé, directrice générale du centre L'Amarrage, interpelle le conseil de quartier pour appuyer la demande de financement pour la construction d'un bâtiment de 12 logements supervisés permettant à la clientèle du centre L'Amarrage de pouvoir se réintégrer socialement.

Elle décrit l'organisme L'Amarrage qui est présent dans le secteur de Val-Bélair depuis plus de 40 ans, et qui a pour mission d'héberger des personnes vivant une situation difficile et de leur offrir un soutien psychosocial pendant un maximum de 12 semaines. Elle explique qu'au fil des ans, les besoins de soutien à plus long terme ont été constatés. C'est pourquoi l'organisme souhaite pouvoir construire, sur son terrain, un bâtiment offrant des appartements supervisés où les utilisateurs pourraient être accompagnés pendant une période maximale de 2 ans. Une demande de financement au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec est en préparation et requiert l'appui d'organismes du milieu.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions, notamment sur le type de clientèle et les services offerts, la résolution suivante est adoptée.

Résolution CQVB-21-CA-06

Il est proposé par M^{me} Cécile Amélia Coulombe, appuyée par M. Maxime Falardeau, d'autoriser la signature de la lettre d'appui pour la demande de financement pour la construction d'un bâtiment de 12 logements supervisés adjacent au centre L'Amarrage déjà existant sur la rue de l'Éclair.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

21-02-07 Vision de la mobilité active

M^{me} Francine Dion fait savoir que la Ville de Québec a lancé une consultation publique en vue de l'adoption de sa Vision de la mobilité active et que les conseils de quartier ont jusqu'au 31 mars prochain pour soumettre un mémoire en réponse aux questions suivantes :

- Y a-t-il des secteurs dans votre quartier qui sont moins accessibles à pied ou à vélo?
- Y a-t-il des équipements publics ou des générateurs de déplacements qui sont moins accessibles à pied ou à vélo?
- Qu'est-ce que la Ville pourrait faire pour améliorer l'intermodalité dans votre quartier?
- Y a-t-il des barrières importantes à la marche ou à la pratique du vélo comme modes de déplacement dans votre quartier?

Les membres du conseil de quartier sont invités à transmettre rapidement leurs propositions par courriel à M^{mes} Francine Dion et Cécile Amélia Coulombe, qui rédigeront le mémoire en vue de son adoption à la prochaine séance du conseil de quartier et de sa transmission d'ici au 31 mars prochain.

21-02-08 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 janvier 2021

Résolution CQVB-21-CA-07

Il est proposé par M^{me} Mélanie Cantin, appuyée par M. Jean Thibault, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2021, tel que rédigé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

21-02-09 Information, correspondance et trésorerie

Information

M^{me} Francine Dion demande des précisions supplémentaires concernant l'activité de participation publique sous le thème *Protection du lac Saint-Charles : atelier d'échanges sur un projet collaboratif* annoncée pour le mercredi 24 février 2021. M. Jean-Sébastien Mathon précise qu'il s'agit d'une activité qui a pour objectif de partager les propositions de la population pour la protection du lac Saint-Charles.

Correspondances

Depuis la dernière réunion, M^{me} Francine Dion a transmis quelques documents aux membres, notamment concernant le projet Laurentia pour l'aménagement d'un port à conteneurs maritimes à Québec, la politique de participation publique adoptée par la Ville de Québec, le communiqué annonçant l'arrivée du « Flexibus » et la demande d'appui du centre L'Amarrage, qui a été présentée plus tôt ce soir.

M. Jean-Sébastien Mathon annonce la tenue d'une séance d'information et d'échanges portant sur le secteur du Golf-de-Bélair qui se tiendra le 18 mars prochain, et une consultation sur le prolongement de la rue des Camarades, prévue d'ici la fin du mois de mars. Il précise également que l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier se tiendra le 21 avril 2021, où le rapport annuel devra notamment être présenté à la population.

Trésorerie

Au 31 janvier 2021, le solde du compte était de 1 549,34 \$, incluant le montant de la subvention annuelle de 779 \$.

Résolution CQVB-21-CA-08

Il est proposé par M. Patrick Délerin, appuyé par M. Maxime Falardeau, d'autoriser le paiement suivant :

- **Un montant de 85 \$ (chèque # 203) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la réunion du mois de janvier.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Un suivi a été fait auprès du Registraire des entreprises pour la transmission de la nouvelle composition des membres du conseil de quartier. Une réponse de leur part est attendue afin de pouvoir régulariser les noms des signataires autorisés auprès de la Caisse populaire Desjardins.

21-02-10 Varia

M. Jean-Sébastien Mathon partagera les logos en couleur des conseils de quartier avec les membres.

21-02-11 Levée de l'assemblée

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment appuyée, la séance est levée.
La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M^{me} Mélanie Cantin, secrétaire.

Francine Dion, présidente

Mélanie Cantin, secrétaire

Mandaté : Conseil de quartier de Val-Bélair

No de dossier : GT2020-476

1. Date, événement et lieu	2. Origine	3. Objet
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil municipal <input type="checkbox"/>	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 66032Hc, 66116Mb, 66124Hc, 66144Ip, 66157Ip, 66222Mc, 66323Hc et 66326Hb, R.C.A.6V.Q. 291 (quartier de Val-Bélair)
Demande d'opinion et consultation LAU <input type="checkbox"/>	Conseil exécutif <input type="checkbox"/>	
17 février 2021 à 19 h 30, rencontre en visioconférence	Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/>	
	Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Mélanie Cantin, Cécile Amelia Coulombe, et Francine Dion ainsi que MM. Patrick Délerin, Maxime Falardeau, Stéphane Martin et Jean Thibault. **Il y a quorum.**

Membre sans droit de vote : M. Sylvain Légaré, conseiller municipal, district de Val-Bélair

Personne-ressource : Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Gestion territoriale.

Animation et préparation du rapport : M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

5. Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 291 par la personne-ressource.

6. Recommandation du mandaté

Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande.

7. Options soumises au vote		8. Description des options
Option	Nombre de votes	<p>Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p>Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande</p> <p>Option C – Toute autre option</p>
A.	7	
B.	0	
C.	0	
Abstention	0	

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

- Une administratrice demande si les modifications proposées touchent le terrain de l'ancien Golf de Bélair.

Réponse de la Ville : *Non, il n'y a pas de modification au niveau du terrain de golf pour l'instant.*

- Une administratrice souhaite savoir où le maximum de 85 logements se situe. Elle craint qu'il y aurait de la place pour construire un autre immeuble de 85 logements dans cette zone.

Réponse de la Ville : *C'est près du terrain de Golf (zone 66124Hc). C'est un bâtiment de 3 étages qui a été construit il y a environ 5 ans et un autre bâtiment de près de 85 logements aussi. C'est déjà existant et il n'y aurait pas assez de place pour construire un autre immeuble de cette taille.*

- Une administratrice veut savoir si la zone avec un maximum de 270 logements qui contient le Château Bellevue (zone 6622Mc) aurait l'espace nécessaire pour construire un autre bâtiment de 270 logements

Réponse de la Ville : *Pour l'instant, il y a le terrain à l'arrière des autobus qui serait dans la même zone. 270 logements serait peut-être difficile, mais rien n'est impossible avec du stationnement intérieur. En arrière, c'est la piste cyclable avec une zone forestière; en avant, c'est du commercial; à côté, ce sont des terrains qui appartiennent à la Ville actuellement (pompiers). Rien n'est prévu ; les autobus ont le terrain et ils n'ont pas l'intention de construire de résidentiel.*

- Un administrateur demande si la partie à l'est de l'avenue du Golf-de-Bélair, dans la zone 66124Hc, pourrait voir la construction d'un bâtiment de 85 logements. Il veut aussi savoir pourquoi cette partie ne fait pas partie de la zone voisine sur la rue Gandhi.

Réponse de la Ville : *C'est déjà construit à cet endroit. De mémoire, c'est du « 12 logements ». Il serait pratiquement impossible de faire 85 logements à cet endroit même si on démolit. Le terrain est trop petit pour*

accueillir quelque chose de plus gros que ce qui est déjà là. De plus, cette partie de la zone aurait été dérogatoire si elle avait été reliée à la zone sur Gandhi car celle-ci est de plus faible densité. Je rappelle qu'actuellement, il n'y a pas de limite.

- Une administratrice veut comprendre la valeur ajoutée de ces types de modifications. Elle avait compris que c'est pour répondre aux besoins des citoyens pour éviter les grands bâtiments et se demande pourquoi on ne le fait pas sur des terrains qui n'ont pas encore de construction.

Réponse de la Ville : Nous faisons ces modifications en cas de démolition et nous faisons également des modifications pour les terrains que vous mentionnez. Ce soir, nous vous présentons la 3^e vague de modifications. Ce qui a parti le bal à Val-Bélair, c'est le bâtiment de Logisco situé au coin de la rue Pie-XI et de la rue des Affaires. Ils ont fait un 5 étages de 73 logements. Ce travail se fait sur l'ensemble du territoire à la suite d'un cri du cœur de nos élus. Dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, le choix a été de ne rendre personne dérogatoire, contrairement à d'autres arrondissements.

- L'administratrice ajoute qu'elle comprend mal que la Ville puisse changer les limites et demande si les propriétaires ont des droits acquis.

Réponse de la Ville : Ce que la Ville ne peut pas faire serait un zonage tellement restrictif que le propriétaire ne pourrait rien faire avec son terrain. C'est la prérogative de la Ville de venir limiter le **développement** : c'est son travail de le faire et de favoriser la cohabitation.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et à la Division de la gestion territoriale.

Approuvé par :

Signé

Francine Dion
Présidente du conseil de quartier
Conseil de quartier de Saint-Émile
5 mars 2021

Préparé par :

Signé

Jean-Sébastien Mathon
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
5 mars 2021